



DEUXIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Programmes d'action sectoriels
en 2006-07****Introduction**

1. Le groupe directeur global sur les programmes d'action sectoriels s'est réuni le 22 septembre 2005 et a poursuivi ses discussions le 28 octobre 2005. Il était saisi d'un document de travail¹ (voir l'appendice) portant sur les trois nouveaux programmes d'action pour 2006-07, le choix des programmes d'action en cours qui seront poursuivis en 2006-07 et la proposition du Bureau concernant un cadre pour l'évaluation des programmes d'action. Le groupe directeur a proposé de tenir des réunions distinctes par secteur sur les différents programmes au fur et à mesure de leur mise en œuvre.

Nouveaux programmes d'action

2. A sa 292^e session (mars 2005)², le Conseil d'administration est convenu que de nouveaux programmes d'action pour 2006-07 devraient être élaborés et exécutés dans les secteurs des services de santé, des services publics et des services de télécommunication. Les thèmes des programmes d'action dans les services de santé et les services publics avaient été arrêtés par le Conseil d'administration en mars, et celui du programme d'action dans les services de télécommunication en juin, à sa 293^e session. Chacun des nouveaux programmes d'action se verra allouer le même niveau de ressources que les programmes d'action de 2004-05.
3. Au sujet des nouveaux programmes d'action, le groupe directeur a passé en revue les événements récents intervenus par suite des consultations engagées pendant l'été pour en assurer le démarrage rapide. Il s'agissait notamment d'une certaine modération des thèmes abordés (pour les services publics et les services de télécommunication), d'une coopération avec l'OMS et l'OIM (pour les services de santé) et de la détermination des pays à contacter en vue de leur participation aux programmes.

¹ Document AP/SPM/2005/2/2.

² Document GB.292/13(Rev.).

4. Le Conseil d'administration a conseillé au groupe directeur de choisir les pays en tenant compte des priorités d'action de l'OIT adoptées au niveau régional; de centrer chaque programme d'action sur un plus petit nombre de pays que pour les programmes d'action en cours et de rechercher le plus possible une répartition géographique globale appropriée. Le groupe directeur est aussi convenu qu'en principe aucun pays ne devrait participer à plus d'un nouveau programme d'action. Pour la sélection des pays, il est prévu d'établir une liste de réserve des pays auxquels on fera appel si un pays choisi refuse de participer. Grâce à la participation financière et institutionnelle de l'OIM et de l'OMS au programme d'action sur les services de santé, on a pu choisir un plus grand nombre de pays que si l'OIT avait été seule à entreprendre ce programme³.

Poursuite des programmes d'action en cours

5. A sa 292^e session (mars 2005), le Conseil d'administration a décidé que les programmes d'action en cours recommandés par le groupe directeur devraient être poursuivis pendant la prochaine période biennale. Le Bureau a informé le groupe directeur qu'il allouerait 50 000 dollars des Etats-Unis à chaque programme d'action qui sera sélectionné. Eu égard aux critères de sélection proposés par le Bureau concernant la poursuite des programmes, le groupe directeur est convenu que les programmes d'action dans le secteur de l'agriculture, de la construction, de l'éducation, de l'hôtellerie et du tourisme et des textiles devraient être poursuivis, le Bureau devant tout mettre en œuvre pour obtenir des ressources supplémentaires. Le programme d'action intersectoriel sur le VIH/SIDA devrait également être poursuivi en 2006-07, avec le même niveau de ressources que les autres, en collaboration étroite avec le programme ILO/AIDS. L'intention est de privilégier les secteurs en question, notamment la construction, et d'attirer l'attention sur les questions spécifiques aux secteurs dans les programmes VIH/SIDA.

Evaluation

6. Le groupe directeur a examiné un document intitulé *Cadre d'évaluation et indicateurs relatifs aux programmes d'action sectoriels* (voir l'annexe figurant dans l'appendice) établi par le Bureau à la demande du Conseil d'administration⁴. Certains participants ont estimé que les indicateurs de succès étaient trop timides, tandis que d'autres les ont jugés ambitieux. D'une manière générale, le groupe directeur a encouragé le Bureau à évaluer l'impact à terme des activités et à envisager des indicateurs plus qualitatifs. L'importance qu'il y a à mesurer les résultats intermédiaires, comme la création d'institutions de dialogue social viables ou le renforcement des institutions existantes, a été cependant reconnue. Le cadre d'évaluation sera mis en œuvre au cours du premier semestre de 2006, à la lumière de l'expérience et de l'avis d'autres unités de l'OIT.

³ Le Costa Rica, l'Inde, le Kenya, le Maroc, le Mexique, la Roumanie, le Sénégal et Trinité-et-Tobago ont été choisis pour les services de santé, l'Afrique du Sud, El Salvador, le Ghana, la Jamaïque et Sri Lanka figurant sur la liste de réserve; la Jamaïque, la Malaisie, la République-Unie de Tanzanie et l'Ukraine ont été choisies pour les services publics, le Botswana et l'Indonésie figurant sur la liste de réserve; pour les services de télécommunication, les pays suivants ont été invités à une réunion sous-régionale: le Cameroun, l'Éthiopie, le Mozambique, le Nigéria, l'Ouganda, le Sénégal, la République-Unie de Tanzanie, la Zambie et le Zimbabwe; des activités de suivi seront alors mises au point et exécutées dans trois de ces pays qui seront choisis lors de la réunion.

⁴ Document GB.292/13(Rev.).

7. La Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes est invitée à prendre note des recommandations du groupe directeur et à les entériner.

Genève, le 3 novembre 2005.

Point appelant une décision: paragraphe 7.

Document de travail

Etat d'avancement des programmes d'action; démarrage des programmes d'action

Rappel des faits et objet de la réunion

1. La réunion est invitée à examiner les progrès réalisés dans la mise en œuvre des sept programmes d'action de la période biennale 2004-05 et à débattre des préparatifs des programmes d'action pour 2006-07. Il y aura deux types de programme d'action en 2006-07: de nouveaux programmes d'action dans le domaine des services de santé, des services publics et des services de télécommunication et des programmes d'action de la période biennale en cours qui seront prolongés. Les conclusions de la réunion seront présentées au Conseil d'administration à sa 294^e session (novembre 2005). Le présent document commence par faire état des progrès réalisés dans la mise en œuvre des programmes d'action en cours jusqu'en août 2005. Les spécialistes sectoriels actualiseront les informations dans une présentation orale. Un bilan financier actualisé sera également fourni oralement et des propositions seront faites concernant la reprogrammation des fonds non utilisés pour le reste du biennium. Le document présente ensuite des propositions de nouveaux programmes d'action qui seront mises à jour oralement par les spécialistes concernés.

Remarques à la lumière des conclusions de la réunion du groupe directeur du 24 février 2005 et de la 292^e session (mars 2005) du Conseil d'administration

2. Les participants à la réunion d'examen tenue en février dernier se sont inquiétés des retards initialement pris dans la mise en œuvre des programmes. Au cours de la période examinée, tous les programmes d'action, à l'exception du programme concernant le secteur financier, ont pris de l'ampleur dans la quasi-totalité des pays participants. Toutefois, les retards initiaux n'ont pu être pleinement rattrapés et la majorité des programmes devront se poursuivre au cours de la prochaine période biennale pour atteindre les résultats escomptés au moment de leur conception. Il est également évident que, à certains égards, la conception initiale des programmes était relativement ambitieuse. Toutefois, de manière générale, la structure décisionnelle des programmes d'action permet aux propositions fondamentales de répondre aux besoins particuliers des mandants au niveau national. Dans certains pays toutefois, il a fallu des efforts considérables et beaucoup de temps avant de pouvoir lancer les activités pratiques.

-
3. Tous les programmes d'action, à l'exception des services financiers, ont clairement atteint l'objectif important de lancer un dialogue social sectoriel au niveau national et de créer des institutions tripartites de dialogue social sous la forme de groupes directeurs nationaux qui, dans la plupart des cas, n'existaient pas auparavant.
 4. Certains participants à la dernière réunion d'examen ont estimé que les informations qu'ils avaient reçues n'étaient pas toujours suffisamment ciblées et qu'elles n'étaient pas assez fréquentes. Pour améliorer la communication et l'échange d'informations, des renseignements sur la participation aux groupes directeurs nationaux et sur les mesures importantes prises dans l'exécution des programmes d'action dans les différents pays ont été fournis de manière régulière. Des sites Web ont été créés pour les programmes d'action sur l'éducation, le textile, l'habillement et la chaussure ainsi que le VIH/SIDA.
 5. Les participants à la réunion d'examen de février 2005 ainsi qu'à la Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes lors de la session de mars 2005 du Conseil d'administration ont estimé que la procédure de lancement de nouveaux programmes d'action devrait être plus ponctuelle et plus efficace grâce à une diminution des délais de démarrage et à une augmentation de la transparence lors de la phase de consultation.
 6. Les consultations sur la mise en œuvre des nouveaux programmes d'action, avec les gouvernements, les partenaires sociaux et certains bureaux extérieurs de l'OIT, ont commencé lors de la Conférence internationale du Travail de juin 2005. Certains bureaux extérieurs de l'OIT seront de plus en plus impliqués dans la planification de ces programmes d'action lors de l'exercice de planification conjointe pour le programme et budget 2006-07, en particulier dans le contexte des programmes par pays pour un travail décent qui seront élaborés. Pour insérer des aspects sectoriels dans les programmes par pays pour un travail décent, il faudra introduire des procédures appropriées de consultation et de communication qui serviront de précédents pour d'autres activités sectorielles à développer au niveau national dans le cadre de ces programmes. Le regroupement de SECTOR et DIALOGUE permettra d'institutionnaliser la coopération entre ces deux unités, du stade de la planification à celui de la mise en œuvre.
 7. Les participants à la précédente réunion d'examen ont demandé de multiplier les efforts pour intégrer l'expertise et les activités sectorielles avec d'autres objectifs stratégiques de l'OIT, par exemple en matière de dialogue social et de travail décent. La coopération entre SECTOR et d'autres unités du BIT a continué à se développer et sera encore renforcée dans un avenir proche. Ainsi, deux des programmes d'action actuels (construction; textiles) sont associés avec des programmes pilotes sur le travail décent au niveau national. Tous les programmes d'action coopéreront de plus en plus avec les programmes par pays pour un travail décent dans les pays où ce type de programmes est développé comme un important moyen de programmation pour le prochain biennium. Des activités relatives à la santé et la sécurité au travail sont menées dans les domaines de l'agriculture, de la construction, du textile, de l'habillement et de la chaussure, et des activités concernant le VIH/SIDA sont menées dans les domaines de l'éducation, des services de santé, de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme, des transports et des activités minières. Le programme sur les services de santé met l'accent sur les migrations et le programme relatif à l'hôtellerie, à la restauration et au tourisme pourrait le faire dans un avenir proche. Ces dernières activités feront partie du suivi que le Bureau donne à la résolution relative aux travailleurs migrants adoptée lors de la Conférence internationale du Travail de 2004. Dans chaque cas, une étroite collaboration avec les départements concernés existe.
 8. La coopération entre SECTOR et DIALOGUE, relevant d'une direction unique, sera institutionnalisée et renforcée. En ce qui concerne le suivi au niveau national de la résolution concernant le tripartisme et le dialogue social adoptée par la Conférence en 2002, les programmes d'action sectoriels appuieront ces activités, le cas échéant. La

possibilité de ce type de coopération pourrait faire partie des critères de sélection des pays appelés à participer à un programme d'action de même qu'à une activité de suivi dans le domaine du dialogue social.

Evaluation

9. Le Bureau a été invité à articuler des objectifs clairs et à établir des mesures communes de la performance au moyen d'indices de référence et de critères afin d'évaluer l'impact, la pertinence et l'efficacité des programmes d'action. Les mandants ont estimé que cette mesure est particulièrement importante compte tenu du fait que les programmes d'action sectoriels constituent une nouvelle approche pour développer et exécuter des activités aux niveaux national ou régional et pour garantir qu'elles répondent aux besoins des mandants. L'évaluation des programmes d'action n'aidera pas seulement les mandants à décider de l'avenir de ce moyen d'action mais permettra également d'établir des indicateurs de référence pour de nouveaux programmes d'action à un stade précoce.
10. Un cadre et une procédure d'action de même que des critères et indicateurs sont proposés dans le document annexé au présent document ¹. Le groupe spécial établi au sein de SECTOR pour coordonner les travaux relatifs aux programmes d'action a consacré un temps considérable à l'élaboration de critères et d'indicateurs qui pourront être effectivement utilisés pour mesurer les progrès des programmes avec des objectifs, des conditions d'insertion dans les contextes nationaux et des moyens d'action extrêmement différents. La procédure proposée est jugée réaliste compte tenu des ressources humaines et financières limitées pour un tel exercice.
11. Les indicateurs des programmes d'action pour 2004-05 sont conçus de manière à instaurer un lien avec l'indicateur 4b.7 du programme et budget actuel qui demande une «amélioration des conditions dans certains secteurs» et prévoit que les mandants auront «recours au dialogue social pour fixer des objectifs et prendre des mesures concrètes en vue de l'amélioration des conditions de travail et de vie dans certains secteurs économiques».
12. Certains des indicateurs d'évaluation proposés vont au-delà du biennium 2004-05 puisque de nombreux groupes directeurs nationaux étaient encore en cours d'établissement au début de l'année 2005. De ce fait, l'exercice d'évaluation sera achevé au cours du premier semestre 2006. Les nouveaux programmes d'action bénéficient de l'exercice d'évaluation, avant même son achèvement, grâce à la transmission continue d'expériences dans le cadre du groupe spécial de SECTOR.

Programmes d'action en cours

Agriculture

13. Le programme d'action sur le travail décent dans l'agriculture a principalement porté sur l'amélioration de la sécurité et de la santé au travail dans l'agriculture au moyen du dialogue social. Le programme a été structuré de manière à favoriser le dialogue social ainsi que certaines activités ciblées au niveau national, local ou à celui de l'entreprise et tenir compte de la volonté des mandants. Jusqu'à présent, des activités ont été entreprises dans neuf pays. Ces initiatives ont été rendues possibles par le partage d'informations, la mise en commun des ressources et une étroite collaboration entre les unités du siège et les bureaux extérieurs.

¹ Voir annexe.

-
- 14.** En outre, le programme a répondu positivement au gouvernement de la Jamaïque lui demandant une aide technique urgente pour mener une enquête approfondie portant sur la sécurité dans l'industrie sucrière à la suite d'une série d'accidents fatals survenus en 2005. Son soutien financier a également été essentiel à la mise en place d'un séminaire de formation sur la sécurité et la santé au travail destiné aux inspecteurs du travail dans l'agriculture de la sous-région des Caraïbes.
- 15.** Le programme d'action sur le travail décent dans l'agriculture doit notamment son succès aux caractéristiques suivantes:
- a) le choix d'un thème, en l'occurrence la sécurité et la santé au travail, qui se prête à la collaboration entre les partenaires sociaux;
 - b) l'utilisation, dans la mesure du possible, de structures tripartites préexistantes;
 - c) des pays choisis en fonction des demandes des mandants au niveau national, lesquels étaient directement impliqués dans la mise en œuvre du programme d'activités proposé;
 - d) une étroite collaboration entre d'autres unités du siège et bureaux extérieurs qui a permis de renforcer les ressources (capacités financières et compétences techniques) et d'étaler les frais de déplacement.
- 16.** Les activités dans les neuf pays ne se sont pas déroulées selon les mêmes modalités et n'ont pas progressé au même rythme. Cela est dû en grande partie aux diverses approches et aux différents objectifs adoptés dans les pays concernés, à la nature différente des buts recherchés – pratiques ou visant l'élaboration des politiques – et à l'énergie variable que les partenaires sociaux ont investie dans le processus de dialogue et la volonté de faire aboutir des projets communs. Certains événements politiques ont ralenti la bonne marche des projets dans plusieurs pays. Le programme a tenté de s'adapter avec flexibilité à l'évolution de la situation en encourageant les avancées dans la mesure du possible et en réaffectant les ressources en fonction des besoins.
- 17.** Depuis la réunion du groupe directeur mondial en février 2005, les activités du programme d'action ont progressé à la Barbade, en Ethiopie, au Guatemala, au Kirghizistan, en République de Moldova et au Sénégal.
- 18.** A la Barbade, un projet de cadre stratégique national sur la sécurité et la santé au travail dans l'agriculture devrait être discuté et adopté par le groupe directeur national en automne 2005 afin d'aligner la législation et la pratique du pays sur la convention n° 184.
- 19.** En Ethiopie, le programme WIND (Amélioration du travail dans le cadre du développement local) qui vise à améliorer la sécurité et la santé au travail dans l'agriculture et repose sur la participation de la population locale est mis en œuvre dans le cadre du programme par pays pour un travail décent. Le gouvernement accorde un rang de priorité élevé au secteur du coton dans son programme de développement économique. L'adaptation de la méthodologie WIND sera donc axée sur l'amélioration des conditions de travail des petits producteurs de coton. Dans les deux régions pilotes choisies, Kumara et Metema, la production de coton représente 50 à 60 pour cent du revenu familial des petits producteurs.
- 20.** Au Guatemala, plusieurs ateliers de formation sur la sécurité et la santé au travail destinés aux représentants des cadres et des travailleurs responsables de la sécurité dans les entreprises agricoles et semblables à ceux qui ont été organisés au Costa Rica sont prévus pour septembre 2005.

-
21. Au Kirghizistan, les incertitudes politiques ont ralenti la mise en œuvre d'un programme national sur la sécurité et la santé au travail. Parallèlement, 50 séminaires locaux supplémentaires de formation portant sur le projet WIND ont été organisés. Le défi à moyen terme consiste à trouver un siège institutionnel pour le programme afin de sensibiliser davantage les agriculteurs locaux aux questions de sécurité et de santé au travail et d'améliorer sans cesse la situation sur le terrain. En mai, trois ministres du gouvernement ont exprimé leur soutien au programme WIND et ont proposé d'intégrer cette méthodologie dans des instituts de formation professionnelle et de mettre en place des points focaux de formation WIND dans chaque unité locale et administrative du pays.
 22. Dans la République de Moldova, un séminaire de formation destiné aux futurs formateurs du programme WIND s'est tenu en mars. Ce séminaire, qui comptait 27 participants, regroupait notamment des membres de la Fédération nationale des agriculteurs, de la Fédération nationale des employeurs, de la Confédération des syndicats nationaux «Agroinsind» ainsi que des fonctionnaires relevant de deux ministères. Les séminaires locaux de formation dans les communautés agricoles seront probablement mis en place à la fin de 2005.
 23. Au Sénégal, un groupe de travail a adapté le manuel WIND à la situation locale en y ajoutant des chapitres portant sur les soins à donner au bétail, les questions environnementales ainsi que des conseils destinés aux femmes enceintes et allaitantes. Un atelier de validation et une formation de formateurs sont respectivement prévus pour novembre et décembre 2005.
 24. *Inspection du travail dans l'agriculture*: un atelier de formation sous-régional caraïbéen destiné aux inspecteurs du travail chargés de la sécurité et de la santé au travail dans l'agriculture se tiendra en septembre 2005 à Georgetown, au Guyana. Le programme d'action soutient techniquement et financièrement cet atelier en coopération avec d'autres unités du siège, les bureaux régionaux et sous-régionaux, les Etats Membres de la sous-région ainsi que l'Association internationale de l'inspection du travail (AIIT).
 25. Il serait hautement souhaitable que, pendant les vingt prochaines années, des ressources soient affectées à la poursuite du programme d'action sur le travail décent dans l'agriculture. L'expérience a démontré que les gouvernements et les partenaires sociaux désiraient travailler de concert pour améliorer la sécurité et la santé au travail dans l'agriculture au moyen du dialogue social. En fait, il arrive fréquemment que des pays qui ne participent pas au programme demandent à ce qu'on organise des activités dans ce domaine. D'autres unités du siège et bureaux extérieurs ont également démontré leur volonté d'affecter des ressources financières et humaines aux activités portant sur la sécurité et la santé au travail.
 26. Des initiatives sont actuellement prises pour assurer la viabilité à long terme du programme WIND. Dans le cas du Kirghizistan, une demande de financement de la coopération technique est actuellement en cours d'élaboration. L'objectif poursuivi est non seulement de faire avancer le programme, mais également de l'adapter et de le mettre en œuvre dans d'autres pays de la CEI. Dans deux pays, l'adaptation de WIND aux réalités locales a été mise en œuvre avec l'objectif d'intégrer le projet dans le cadre d'un programme plus étendu, à l'image de ce qui a été entrepris en Ethiopie avec le programme par pays pour le travail décent ou encore au Sénégal, au Mali et en Mauritanie avec le projet visant à renforcer les coopératives, encourager l'esprit d'entreprise et lutter contre l'extrême pauvreté. Le travail accompli dans le cadre du programme WIND pendant ces vingt dernières années doit être consolidé afin d'élaborer un manuel générique et un kit de formation qui facilitera le processus d'adaptation à d'autres réalités locales. Pendant cette phase de transition, un soutien financier devrait être demandé.

- 27.** Le programme d'action intégrée dans le secteur de la construction est actuellement mis en œuvre. Il comporte quatre étapes:
- a) *Le dialogue social initial.* Le groupe directeur national est créé par l'organisation partenaire de chaque pays et le bureau externe du BIT.
 - b) *La formulation d'un plan d'action.* Le plan décrit les activités pratiques du programme et la stratégie de mise en œuvre. Le processus de formulation comporte un certain nombre de réunions pluripartites ainsi que des consultations bilatérales approfondies.
 - c) *La mise en œuvre.* Un certain nombre d'activités prioritaires sont financées par le budget ordinaire qui dégage un capital de lancement. Les activités restantes devraient être financées par les partenaires nationaux, d'autres départements du BIT et/ou les donateurs. La mobilisation des ressources est donc primordiale à ce niveau.
 - d) *La durabilité.* Idéalement, le programme d'action intégrée dans le secteur de la construction ne devrait pas avoir pour terme la mise en œuvre du plan d'action initial. Etant donné que sa structure est désormais en place, le dialogue social devrait se poursuivre. Il arrive fréquemment que l'on doive répondre à de nouveaux besoins et à de nouvelles demandes.
- 28.** La longueur de chaque étape varie d'un pays à l'autre. Cependant, le programme enregistre des avancées dans l'ensemble des pays pilotes et est aujourd'hui aménagé pour être reconduit dans d'autres pays. Les programmes mis en œuvre sont décrits ci-dessous.
- 29.** En **République-Unie de Tanzanie**, le groupe directeur national est opérationnel depuis la mi-2004. Les problèmes recensés se rapportent tous à l'un des quatre thèmes du programme d'action intégrée dans le secteur de la construction comme, par exemple, la sécurité et la santé au travail. Un plan d'action a été adopté au début de 2005. Il prévoyait pour les parties prenantes des activités de formation qui se sont déroulées à Dar es-Salaam et ont été menées à terme en août 2005. La Fédération internationale des travailleurs du bâtiment et du bois a mis en place une formation se rapportant à l'une de ces activités. Les autres activités ont été financées par le budget ordinaire. Le bureau de l'OIT à Dar es-Salaam a, quant à lui, fourni des locaux pour ces ateliers. Des discussions ont été menées sur la façon de reproduire le programme dans d'autres zones de la République-Unie de Tanzanie et d'autres pays de la région en coopérant éventuellement avec les plans nationaux sur la sécurité et la santé au travail relevant de SAFEWORk.
- 30.** Au **Ghana**, le programme d'action intégrée dans le secteur de la construction a établi des liens avec le programme pilote sur le travail décent (PPTD), ce qui permet de créer des synergies et d'utiliser, par exemple, le groupe directeur national tripartite existant du PPTD. Le plan d'action du programme d'action intégrée dans le secteur de la construction a déjà été mis en œuvre. Il a mis l'accent sur la création d'emplois qui est un autre thème essentiel du programme. Le Ghana procède aujourd'hui à une décentralisation administrative pour améliorer l'offre de services au niveau des districts. Le recours à des entreprises à plus fort coefficient de main-d'œuvre, ainsi que la mise en place de procédures améliorées en matière de contrôle, de gestion, de passations de contrats et d'appels d'offres, a une incidence positive sur l'emploi. Le programme d'action intégrée dans le secteur de la construction a renforcé les capacités des autorités locales, des sous-comités de district, des travailleurs et des entrepreneurs en organisant des ateliers de formation dans les districts pilotes du PPTD. Le programme pilote pour le travail décent a contribué à la mise en œuvre du programme d'action intégrée dans le secteur de la construction en mettant des personnels à disposition pour soutenir l'élaboration et la mise

en œuvre du plan d'action. Les moyens d'étendre ce plan d'action à d'autres districts sont actuellement examinés.

31. Au **Brésil**, l'atelier de lancement du programme d'action intégrée dans le secteur de la construction a été mis en place en novembre 2004. Le plan d'action reprend les quatre thèmes du programme d'action intégrée dans le secteur de la construction. En outre, comme le bureau de l'OIT à Brasilia avait auparavant travaillé sur le secteur de la construction, ses activités ont également été intégrées dans le plan, ce qui a permis de créer des synergies.
32. C'est en juin 2005 que le groupe directeur national a été officiellement créé et que le plan d'action a été approuvé. Les activités ont démarré en juillet 2005 avec un projet de logement favorisant la création d'emplois par des pratiques d'adjudication à l'échelle locale. Les activités ultérieures permettront de soutenir la création de coopératives de construction qui travailleront à la mise en œuvre d'un projet de logement du programme «Alliance pour l'avenir des villes» de la Banque mondiale.
33. Le bureau de l'OIT à Brasilia a financé l'atelier créé en novembre 2004. Il lui a fourni les locaux nécessaires et y a affecté temporairement du personnel. Le plan d'action brésilien est plus étendu que ceux de la République-Unie de Tanzanie et du Ghana. La mobilisation des ressources est en cours. On envisage de faire appel aux organisations nationales pour se procurer des fonds.
34. En **Egypte**, également, le groupe directeur national est mis en place et le plan d'action est approuvé. Il comporte un grand nombre d'activités portant sur trois des quatre thèmes du programme d'action intégrée dans le secteur de la construction (formation, intégration du secteur informel dans le secteur formel, et sécurité et santé au travail). Les activités ont démarré en août 2005 avec la mise en place d'ateliers destinés aux formateurs dans le domaine de l'amélioration des compétences et de la sécurité et de la santé au travail.
35. Le bureau de l'OIT au Caire a apporté son soutien financier à la mise en place de l'atelier de lancement du programme. Il y a également détaché temporairement du personnel qui a, en outre, organisé des réunions ultérieures. Comme elle l'avait fait en République-Unie de Tanzanie, la Fédération internationale des travailleurs du bâtiment et du bois (FITBB) envisage d'organiser en Egypte une formation dans le domaine de la sécurité et de la santé au travail dans le cadre du programme d'action intégrée dans le secteur de la construction. Le British Council envisage de créer un partenariat avec le programme d'action intégrée dans le secteur de la construction pour lancer son programme de formation dans le domaine du bâtiment et a décidé de soutenir un certain nombre d'activités prévues par le plan d'action du programme d'action intégrée dans le secteur de la construction. Beaucoup d'organismes d'aide au développement sont actuellement contactés en vue d'établir des partenariats et d'obtenir des financements.
36. En **Inde**, plusieurs réunions préparatoires tripartites et bilatérales, dont une coprésidée et cofinancée par la Banque asiatique de développement (BAD), ont été organisées. Un projet de plan d'action a été préparé. Le ministère du Travail et de l'Emploi a dirigé une réunion tripartite en juillet 2005 qui a décidé d'entreprendre le plan d'action. La mise en œuvre d'un premier groupe d'activités est actuellement en préparation.
37. En Inde, le lent démarrage du programme s'explique par le fait que les parties prenantes viennent d'horizons très variés. Cependant, les perspectives de financement sont très encourageantes et justifient les efforts sans cesse renouvelés visant à mettre en œuvre, même dans une lointaine échéance – dans les vingt ans qui viennent – un plan d'action résolument novateur.

-
38. Le bureau de l'OIT à Delhi a préparé les réunions et leur a apporté son appui. Il a également tissé les liens nécessaires à l'établissement de partenariats. Les possibilités de coopération avec les organismes d'aide au développement comme la BAD (Pays-Bas) et le ministère du Développement international (Royaume-Uni) ont été inventoriées.
 39. La possibilité de mettre en œuvre dans d'autres pays le plan d'action intégrée dans le secteur de la construction a été examinée mais les ressources nécessaires doivent être trouvées. Des consultations seront engagées à cet égard et les décisions prises dépendront des informations obtenues. Une mission préliminaire à Bahreïn a été financée par le bureau régional. Les partenaires nationaux en Algérie ont préventivement lancé un programme dans leur propre pays (programme qui n'est pas financé par le Bureau de Genève). Un certain nombre d'autres pays ont également démontré qu'ils avaient l'intention de mettre en œuvre un plan d'action intégrée dans le domaine de la construction.

Conclusion

40. Les activités du BIT dans le domaine du bâtiment se limitaient jusqu'à présent à un thème donné. Le plan d'action intégrée dans le secteur de la construction a mis en place un programme plurithématique, permettant de créer des synergies et d'agir en complémentarité. En outre, le programme a le mérite d'instaurer un dialogue social sectoriel sur le travail décent dans le secteur de la construction au niveau national.
41. Les expériences menées dans les différents pays pilotes indiquent que le dialogue social ne peut être instauré dans le secteur de la construction sans que l'on y consacre du temps et des efforts. Elles montrent également que ce dialogue doit être maintenu même au terme des plans d'action initiaux. Le plan d'action intégrée dans le secteur de la construction a permis d'accomplir des progrès considérables dans ce domaine et devrait être poursuivi en 2006-07. Les ressources disponibles au titre du budget ordinaire devraient être prioritairement affectées au soutien du dialogue social non seulement parce que le dialogue social est primordial, mais également parce que c'est un facteur qui conditionne la générosité des bailleurs de fonds.
42. Pour instaurer le dialogue social, le BIT a mis en place des programmes axés sur de vastes partenariats et s'inscrivant dans une approche plurithématique. Le plan d'action intégrée dans le secteur de la construction pourrait désormais être élargi afin d'encourager la création de réseaux fonctionnant en synergie.

Education

43. Les groupes directeurs nationaux d'Argentine, de Bulgarie, du Chili, de Maurice, du Niger, du Nigéria, du Sénégal et d'Afrique du Sud continuent de se réunir à intervalles réguliers et progressent dans leurs plans d'action. Ces groupes ont bien avancé dans l'élaboration de leurs rapports nationaux et plusieurs d'entre eux (le Chili, la Bulgarie, le Niger et le Nigéria) ont déjà soumis des projets de rapport au Bureau. Des initiatives ont été prises par le siège et les bureaux sous-régionaux concernés en vue de se remettre en relation avec les groupes directeurs nationaux qui n'ont pas encore présenté de compte rendu récent sur leurs activités (la Dominique, le Lesotho, le Mali, la Trinité-et-Tobago). Comme l'a demandé le groupe directeur mondial, SECTOR a informé les secrétariats des groupes des employeurs et des travailleurs des difficultés qu'il rencontrait pour obtenir des informations sur les activités menées dans ces pays. Afin que les rapports soient établis et qu'il puisse en prendre connaissance, il a donc demandé à ces secrétariats d'intervenir auprès de leurs membres affiliés pour que ces derniers puissent l'aider à reprendre contact avec les groupes directeurs concernés.
44. La programmation des forums sous-régionaux pour le renforcement du dialogue social proposés dans le cadre du programme d'action se poursuit. Sont actuellement prévues: une

réunion sous-régionale en Afrique australe (réunissant l'Afrique du Sud, le Lesotho, Maurice, c'est-à-dire les pays concernés par le programme ainsi que dix pays supplémentaires de la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDAA)) à la fin du mois de novembre; une réunion sous-régionale en Afrique occidentale (réunissant le Niger et le Sénégal, pays qui participent activement au programme ainsi que le Mali, si ce dernier parvient à faire avancer les travaux qu'il mène à l'échelle nationale); une réunion sous-régionale en Amérique latine (réunissant l'Argentine et le Chili, pays concernés par le programme ainsi que le Brésil et le Mexique qui se sont déclarés intéressés par le programme) au début du mois de novembre et, à la même période, une réunion nationale en Bulgarie qui sera ouverte aux observateurs des autres pays d'Europe orientale. Comme cela a été précisé lors des précédentes mises à jour et pour répondre à la demande des groupes directeurs nationaux, les forums régionaux réuniront non seulement les pays participant au programme, mais également d'autres pays afin de favoriser au maximum les échanges d'informations et de pouvoir examiner les mesures appliquées par d'autres pays de la sous-région.

45. SECTOR a poursuivi ses travaux sur la base de données internationale permettant d'obtenir des informations sur le profil des enseignants requis et les difficultés de recrutement rencontrées et continue d'actualiser le site Web du programme en y faisant figurer les résumés des réunions des groupes directeurs nationaux. Les rapports nationaux étant désormais disponibles, ils vont être intégrés dans le site Web du programme. En outre, SECTOR a fait parvenir, par voie électronique, aux membres des groupes directeurs nationaux les informations les plus récentes sur les difficultés de recrutement.
46. L'expérience démontre que, jusqu'à présent, les gouvernements et les syndicats d'enseignants soutiennent les initiatives en cours et que les employeurs, dans le cadre des groupes directeurs nationaux, s'intéressent et participent plus qu'on ne l'aurait prévu au processus de dialogue social, de renforcement des compétences et d'élaboration des politiques défini par le programme. Deux groupes directeurs nationaux (Argentine et Bulgarie) qui étaient au départ des organismes mixtes, conformément à la structure retenue par le Conseil d'administration pour le programme d'éducation, sont devenus tripartites, ce qui a eu pour effet d'enrichir le débat sur les questions de fond. La participation d'autres parties prenantes dans le processus (organismes gouvernementaux autres que les ministères concernés, établissements d'enseignement postsecondaire, associations de parents et d'enfants) a été acceptée d'un commun accord par les groupes tripartites. L'élargissement du programme d'action au niveau sous-régional dans le cadre de l'élaboration du projet a rencontré l'assentiment des pays participant au programme qui ont accueilli avec satisfaction la possibilité qui leur était offerte de partager leur savoir-faire et leur expérience avec les autres nations de leur région. Le soutien technique de SECTOR et les échanges d'informations ont été importants. Malgré les efforts du Bureau pour y remédier, le manque d'information et de soutien aux groupes directeurs nationaux dans certains des pays précités constitue encore l'un des points faibles du programme. Une coopération plus étroite avec les mandants s'avère donc nécessaire à l'échelle internationale pour aider les groupes directeurs nationaux des petits Etats Membres manquant de ressources à atteindre, dans le cadre du dialogue social, les objectifs qu'ils se sont fixés.

Services financiers

47. Après avoir consulté les mandants dans les pays cibles et les partenaires sociaux à l'échelle mondiale, il a été convenu de modifier les priorités du programme d'action et d'organiser un petit séminaire tripartite régional visant à promouvoir le dialogue social sur l'externalisation d'activités à l'étranger. La réunion, dont la préparation est en cours, devrait se tenir à New Delhi entre le 23 et le 25 novembre 2005. Elle accueillera les délégations tripartites des pays des régions Asie et Pacifique (à savoir l'Inde, l'Indonésie, la Nouvelle-Zélande, les Philippines, Singapour, Sri Lanka, la Thaïlande et le Viet Nam) dont une partie non négligeable de l'économie repose sur des activités externalisées par

d'autres pays. Une délégation tripartite du Royaume-Uni devrait également y participer permettant ainsi de connaître le point de vue d'un des pays qui externalise le plus ses services financiers.

- 48.** La réunion a les objectifs suivants: établir une instance de discussion permettant aux pays de partager leur expérience relative aux répercussions sur le travail décent de l'externalisation des services financiers; examiner les conséquences sociales de ce phénomène et ses implications sur le travail, notamment en termes de transferts d'emplois entre les pays concernés; enfin, suggérer des politiques et d'autres mesures visant à développer et à soutenir autant que possible le travail décent face à cette tendance en constante évolution.

Hôtellerie, restauration et tourisme – HRT

Contexte général

- 49.** Des groupes directeurs nationaux ont été constitués en Argentine, en Egypte et à Fidji au début de cette année. Les activités initiales ont été menées à leur terme, et d'autres sont en cours de préparation en vue de plans d'action nationaux. Eu égard au démarrage tardif du programme d'action, il serait nécessaire de poursuivre les activités en 2006-07 si l'on veut acquérir une durabilité à l'échelon national et attirer d'autres ressources extérieures.
- 50.** Parmi les leçons retenues à ce jour, il conviendrait de noter que les groupes directeurs nationaux ont tendance à donner la préférence aux activités susceptibles d'être reliées à d'autres projets et programmes existants. Si une telle coopération est utile pour créer des synergies et employer des ressources extérieures, il faudra du temps avant que le programme d'action puisse être mis en œuvre conformément aux objectifs initiaux.

Argentine

- 51.** Le groupe directeur national a été convoqué en mars 2005, avec la participation d'un représentant de l'Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du tabac et des branches connexes (UITA), Genève. Le groupe s'est réuni à sept reprises depuis, sous la présidence du ministère du Travail. Le gouvernement est également représenté par le secrétariat au tourisme. Tous les partenaires sont très désireux de reprendre la proposition du programme d'action pour accroître leur base de connaissances en vue de renforcer le dialogue social dans le secteur, d'une manière qui respecte les structures de dialogue social, traditionnellement fortes, d'une manière générale dans le pays. En Argentine, les organisations d'employeurs et de travailleurs possèdent des effectifs et des fonds importants. Il y a de bonnes perspectives que le programme d'action bénéficie de ces ressources.
- 52.** Les activités entreprises à ce jour s'inscrivent dans le cadre de mesures préparatoires à l'élaboration d'un plan d'action national qui sera adopté avant la fin de l'année en vue de la poursuite du programme d'action en 2006-07. Les activités initiales dans le domaine de la mise au point d'un système de comptabilité de la main-d'œuvre dans le tourisme sont terminées. Elles comprennent une étude de faisabilité et un atelier de formation sur un système de production et de présentation de statistiques du travail complétant les comptes satellites du tourisme pour les organisations d'employeurs et de travailleurs représentées au groupe directeur national. Une session portant sur l'approche de l'OIT du VIH/SIDA sur le lieu de travail s'est également tenue avec le groupe directeur national. Des recherches ont également démarré dans les domaines de la rémunération des travailleurs et de la mise en valeur des ressources humaines, dans les deux cas, pour renforcer le dialogue social sur ces questions. En ce qui concerne la mise en valeur des ressources humaines, le gouvernement a relié le programme d'action à son propre projet sectoriel sur la certification des

compétences, en associant à ses travaux les organisations d'employeurs et de travailleurs représentées au groupe directeur national.

- 53.** Une délégation du groupe directeur national participera à la conférence de l'Organisation mondiale du tourisme sur le compte satellite du tourisme (CST) à Iguazu (Argentine/Brésil/Paraguay) en octobre 2005.

Barbade

- 54.** Le groupe directeur national s'est réuni en 2004 mais n'a pas exécuté le programme d'action à ce jour. Le gouvernement a toutefois exprimé son intérêt récemment et a reconvoqué le groupe directeur national.

Egypte

- 55.** Le groupe directeur national s'est réuni deux fois depuis février dernier et se réunira à nouveau en septembre. Il est composé de représentants du ministère de la Main-d'œuvre et des Migrations, du ministère du Tourisme et d'organisations sectorielles d'employeurs et de travailleurs. Le groupe directeur national a été une instance précieuse pour le dialogue social dans le secteur de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme. Les mandats envisagent de le placer au centre d'un conseil de gestion de crises qu'ils estiment de plus en plus nécessaire, eu égard à la vulnérabilité des revenus du tourisme dans le pays en période d'insécurité. Dans ce contexte, on espère vivement trouver un soutien pour le programme d'action dans la communauté des donateurs pour l'Égypte. Un plan d'action national sera adopté à l'occasion d'un atelier tripartite qui se tiendra ultérieurement, en septembre 2005. Un rapport sectoriel de synthèse a été commandé à cet égard.

Fidji

- 56.** Le groupe directeur national est présidé par le ministère du Tourisme et coprésidé par le ministère du Travail. En plus des organisations d'employeurs et de travailleurs, les participants comprennent des représentants d'institutions de formation, des milieux universitaires et des intervenants du tourisme. Le groupe directeur national a accepté d'élaborer un plan d'action national fondé sur une évaluation des besoins, qui démarrera au cours d'un atelier tripartite en septembre 2005. Jusqu'ici, une étude des ressources humaines a été commandée en vue d'identifier les besoins de formation de l'industrie et d'étudier les conditions d'emploi et les pratiques de dialogue social en vigueur (eu égard notamment aux travailleurs occasionnels). Cette étude est réalisée en coopération avec le projet intégré de mise en valeur des ressources humaines exécuté par le gouvernement avec l'assistance de l'OIT. Fidji se prépare à une forte croissance des arrivées touristiques, ce qui exige des mesures accélérées pour attirer les populations rurales sur le marché du travail du tourisme. La communauté des donateurs de Fidji devrait être intéressée par le programme d'action une fois qu'un plan d'action national sera adopté.
- 57.** Fidji s'est également lancée dans la mise au point d'un système de comptabilité satellite du tourisme. Des consultants procèdent actuellement à une étude de faisabilité.

Afrique du Sud

- 58.** Les échanges de courriers avec le gouvernement se sont poursuivis, et le Département du tourisme a finalement accepté d'exécuter un plan d'action dans le pays. Toutefois, le gouvernement n'est pas en mesure d'apporter une contribution financière pour l'instant.

Activités au niveau international

59. Un document du BIT sur les statistiques de la main-d'œuvre dans le tourisme en rapport avec le compte satellite du tourisme sera présenté à la conférence de l'Organisation mondiale du tourisme intitulée «*The tourism satellite account (TSA): Understanding tourism and designing strategies*», Iguazu (Argentine/Brésil/Paraguay), 3-6 octobre 2005.
60. Dans le cadre d'une nouvelle initiative, le Bureau est en train de mettre au point un projet d'aide aux migrations temporaires de travailleurs de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme qui va des pays touchés par le tsunami aux pays concernés par une forte demande saisonnière de travailleurs migrants, veillant à ce que ces migrations soient organisées dans des conditions minimales et qui seront établies lors de réunions tripartites et en coordination avec l'aide visant à assurer des possibilités d'emplois durables dans les pays d'origine. Une réunion informelle de recherche d'idées s'est tenue à Genève en juillet à la demande de l'Association internationale de l'hôtellerie et de la restauration (IH&RA), avec la représentation des partenaires sociaux, d'autres unités du BIT et de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) en tant que candidats à un partenariat dans le cadre du projet. Ce projet pourrait trouver sa place dans le programme d'action s'il se poursuit, car les migrations constituent l'un de ses thèmes. Les pays devant participer au projet seront néanmoins sélectionnés selon de nouveaux critères, en particulier celui de l'exposition au tsunami. Les perspectives d'un financement du projet sont particulièrement bonnes.

Textile, habillement, chaussure – THC

61. Le programme d'action pour le textile, l'habillement et la chaussure reste hautement prioritaire dans les pays participants, eu égard à la fin de l'Accord de l'OMC sur les textiles et les vêtements (également connu sous le nom d'Arrangement multifibres (AMF), son prédécesseur jusqu'en 1994) et à l'élimination des quotas qui a suivi à partir de janvier 2005. Les groupes directeurs nationaux des trois pays participant au programme d'action (Maroc, Philippines et Roumanie) se sont recentrés sur les implications socio-économiques du nouvel environnement commercial. Au Bangladesh, un pays associé au programme d'action, SECTOR a fourni des services techniques et consultatifs aux mandants sectoriels en rapport avec l'environnement consécutif à la fin de l'AMF dans le cadre du Programme pilote sur le travail décent.
62. L'OIT organisera une Réunion tripartite pour promouvoir une mondialisation juste dans le secteur des textiles et des vêtements après la fin de l'AMF (Genève, 24-26 octobre 2005). Les gouvernements des pays participants ont été invités à prendre part à cette réunion. Les groupes directeurs nationaux ont analysé la manifestation et, au Maroc et en Roumanie, ont organisé des sessions spéciales à ce sujet. Le groupe directeur national et le gouvernement du Bangladesh ont également fourni des informations sur les récents faits nouveaux intervenus dans l'industrie du textile et de l'habillement pour le rapport destiné à cette réunion.

Pays participants

63. Aux **Philippines**, le Conseil tripartite de l'industrie du vêtement et du textile (CTITC) a été réuni en février 2005 en tant qu'organe consultatif pour apporter une aide aux Départements de la main-d'œuvre et de l'emploi (DOLE) et du commerce et de l'industrie (DTI), de même qu'aux partenaires sociaux sur les plans des politiques et des programmes. Le CTITC sert de comité directeur national au programme d'action. Sa composition est tripartite et il comprend des représentants du DOLE (servant de secrétariat) et du DTI, de six représentants des syndicats et de quatre représentants des employeurs.

-
- 64.** Un plan d'action national a été élaboré en juillet 2005 sur la base d'une analyse de la situation actuelle de l'industrie du textile et de l'habillement, de deux ateliers à l'intention, respectivement, des employeurs et des travailleurs et d'un pour le conseil. Les principales questions soulevées étaient notamment la productivité et la compétitivité, la sous-traitance, le travail à domicile, les salaires, le travail des enfants, la formation et le recyclage et les relations professionnelles. Ce plan est le reflet ambitieux d'une série de questions et partage les responsabilités des mandants tripartites au-delà de 2005. A l'heure actuelle, l'Institut philippin d'études sociales, avec l'aide de fonds provenant du programme d'action, est en train d'élaborer un profil des travailleurs du textile et de l'habillement et d'identifier leurs besoins en matière de formation et de recyclage en vue de cerner les principaux domaines d'intervention pour le DOLE et d'autres acteurs représentés au conseil, et de déterminer l'aide nécessaire de la part de l'OIT. Le programme d'action est soutenu à la fois sur les plans techniques et logistiques par le bureau sous-régional et par le Département de la main-d'œuvre et de l'emploi (DOLE).
- 65.** En **Roumanie**, le programme d'action a été lancé en octobre 2004. Le Comité directeur national (CDN) comprend des représentants des ministères de l'Economie et du Commerce, du Travail, de la Solidarité sociale et de la Famille, des Finances publiques, de l'Agence nationale pour la promotion des PME, et des organisations de travailleurs et d'employeurs. Le comité s'est réuni à trois reprises. Un plan d'action a été adopté en avril 2005. Fondé sur une étude de synthèse, le plan reflète une approche stratégique visant à adapter l'image et la compétitivité de l'industrie roumaine du textile et de l'habillement au nouvel environnement commercial en assurant la promotion du travail décent. L'accent est notamment mis sur la responsabilité sociale des entreprises, la sécurité et la santé au travail, le renforcement des capacités des partenaires sociaux et du dialogue social. L'égalité entre les sexes est au centre de l'ensemble du programme.
- 66.** Le programme d'action et ses premiers résultats seront présentés à l'occasion d'une grande foire internationale du textile organisée par le ministre roumain de l'Economie et du Commerce en octobre 2005 à l'occasion de laquelle l'industrie nationale a l'intention de montrer sa volonté d'intégrer une dimension sociale et un dialogue social tripartite dans sa stratégie visant à demeurer compétitive. Le programme d'action a été activement soutenu par le correspondant de l'OIT à Bucarest.
- 67.** Au **Maroc**, le programme d'action est actuellement mis en œuvre en tant que composante du programme pilote pour le travail décent qui, fait remarquable, est entièrement axé sur le secteur du textile, de l'habillement et de la chaussure (THC). Le programme pilote s'est bien déroulé et a pu déboucher sur l'exécution de toutes les grandes activités prévues pour 2005. A ce jour, le programme a donné lieu à trois résultats importants: 1) les mandants tripartites ont reçu un soutien effectif pour intégrer la dimension sociale et promouvoir le travail décent dans le cadre de leurs activités de restructuration et de mise à niveau de l'industrie du textile et de l'habillement; 2) le dialogue social garantit une large implication nationale de l'approche; 3) une commission bipartite nationale du textile et de l'habillement a été créée avec l'aide du gouvernement et a joué un rôle de premier plan dans le renforcement de la capacité des mandants sectoriels à mettre l'approche en œuvre.
- 68.** L'**Espagne** soutient l'aide de l'OIT au secteur THC du Maroc, avec une contribution de 670 000 dollars E.-U. par l'intermédiaire du programme pilote sur le travail décent.
- 69.** Le gouvernement de la **République dominicaine** a décliné l'offre de participer au programme d'action. Les fonds alloués serviront à soutenir un certain nombre de participants à la Réunion tripartite pour promouvoir une mondialisation juste dans le secteur des textiles et des vêtements après la fin de l'AMF, Genève, 24-26 octobre 2005.

- 70.** Au **Bangladesh**, les partenaires tripartites ont organisé en août une réunion visant à renforcer la consultation tripartite sur un ordre du jour politique national, à la suite de la fin de l'AMF, y compris les mesures prises pour remédier aux déficits de travail décent dans l'industrie du vêtement. SECTOR a apporté un soutien technique à la préparation de cette réunion.
- 71.** En **Egypte**, le bureau de l'OIT au Caire, avec le soutien technique de SECTOR, a organisé en juin 2005 une réunion tripartite sur l'amélioration de la compétitivité du secteur THC et la promotion du travail décent en Egypte après la fin de l'AMF. La réunion a été présidée par le ministère de la Main-d'œuvre et des Migrations. Un rapport sur l'impact social de la suppression des quotas depuis janvier 2005 est en cours de préparation pour servir de base à un plan d'action national.

VIH/SIDA

Education

- 72.** En consultation avec les membres du groupe directeur mondial, SECTOR a accepté une demande de l'UNESCO d'adhérer et de soutenir la composante secteur de l'éducation du programme d'action, qui est désormais considéré comme un programme conjoint OIT/UNESCO à part entière sur l'amélioration des mesures visant à faire face au VIH/SIDA dans les lieux de travail du secteur de l'éducation. Des projets de politiques assorties de variations régionales et de directives génériques de mise en œuvre ont été élaborés et seront testés et validés à l'occasion de deux ateliers sous-régionaux pleinement tripartites organisés et cofinancés par l'OIT et l'UNESCO et respectivement prévus pour fin septembre et début novembre à Kingston et Maputo. Ils réuniront cinq pays, chacun des Caraïbes – Barbade, Belize, Guyana, Jamaïque et Trinité-et-Tobago –, et de l'Afrique australe – Afrique du Sud, Botswana, Lesotho, Mozambique et Zambie. Les travaux des ateliers devraient notamment porter sur des plans d'action et des stratégies de mise en œuvre, à l'échelon national/institutionnel et sur la coopération régionale. Les mandants sectoriels à Genève et à Bruxelles soutiennent étroitement l'extension du programme original conçu pour l'approche conjointe et la participation des mandants tripartites à l'échelon national.

Services de santé

- 73.** La Réunion tripartite d'experts pour l'élaboration de directives conjointes OIT/OMS sur les services de santé et le VIH/SIDA s'est tenue avec succès à Genève du 19 au 21 avril 2005 et les directives conjointes ont été par la suite approuvées par le Conseil d'administration à sa 293^e session (juin 2005). Les pays qui le souhaitent peuvent «adopter» les directives conjointes en tant que base pour leurs propres directives nationales.
- 74.** Les versions définitives éditées des directives conjointes en anglais, en français et en espagnol ont été publiées pour promotion et diffusion. Des versions en russe, en chinois et en bahasa indonésien ont été commandées. Les versions en thaï et en cambodgien viendront plus tard lorsque les ressources le permettront. L'OIT comme l'OMS sont en train d'identifier des réseaux internes pour garantir un soutien politique et opérationnel pour les directives conjointes ainsi que des réseaux externes, des manifestations et les possibilités de distribution à la disposition de chacun des partenaires. Les activités de diffusion et de conseils sur la mise en œuvre des directives devraient relever de l'OIT et de l'OMS à l'échelon national. Les bureaux extérieurs de l'OIT à Beijing, Bangkok et Djakarta ont été très actifs. On envisage, à l'occasion de la prochaine période biennale, de

préparer d'autres matériels d'accompagnement tels que des manuels, des affiches promotionnelles et des CD-ROM.

Industrie minière

75. Un atelier tripartite se tiendra à Calcutta vers la fin du mois de novembre. L'objectif est de mettre en relief les principes clés du Recueil de directives pratiques de l'OIT et les récentes directives de la SFI pour le secteur minier en vue d'élaborer un cadre spécifique à l'Inde pour s'occuper de la question. L'atelier réunira également des entreprises collaborant actuellement à un projet financé par les Etats-Unis et le département du Travail. Ainsi, Coal India Ltd., Central Coalfields Ltd. et Singareni Collieries Ltd. – les trois principaux producteurs de charbon –, avec une main-d'œuvre de plus de 400 000 salariés, prendront part aux travaux.
76. Un exercice similaire mais plus ciblé est prévu pour la Zambie avant la fin de l'année. Une petite entreprise minière employant du personnel transporté par avion jusqu'à la mine et retourné chez lui a été identifiée et, parallèlement aux activités de l'OIT/SIDA, un atelier tripartite est prévu pour examiner les directives de l'OIT et de la SFI dans un contexte local. Des discussions ont commencé avec l'entreprise et le Syndicat des mineurs de Zambie.

Transport

77. A la suite de la validation réussie des directives VIH/SIDA pour le secteur des transports à Pretoria en novembre dernier, une révision, des recherches et un examen par des spécialistes réalisés ultérieurement ont abouti à la production d'un document intitulé *Using the ILO Code of Practice on HIV/AIDS and the world of work: Guidelines for the transport sector* (Utilisation du Recueil de directives pratiques sur le VIH/SIDA et le monde du travail de l'OIT: Directives pour le secteur des transports). Il a été décidé d'aller de l'avant sur cette base plutôt que d'entreprendre un exercice de validation similaire en Inde, comme cela avait été prévu préalablement, de sorte que les directives pourront être utilisées immédiatement eu égard à la gravité du problème chez les travailleurs des transports et les personnes travaillant avec eux. Les directives seront publiées dans un manuel avant la fin de l'année et seront largement diffusées. A mesure que des fonds seront disponibles, elles seront traduites dans d'autres langues. Nous considérons toutefois les directives comme des «travaux en cours», et sommes disposés à les adapter après une période d'utilisation de deux ans.

Poursuite des programmes d'action en 2006-07

78. A sa 292^e session (mars 2005), le Conseil d'administration s'est fait l'écho de la recommandation formulée par le groupe directeur des programmes d'action en février selon laquelle des crédits devraient être affectés à la prolongation, au cours de la prochaine période biennale, de certains programmes d'action existants. Le Conseil d'administration est convenu que les programmes d'action dont le groupe directeur avait recommandé la poursuite devraient effectivement être poursuivis. Il appartient maintenant au groupe de décider. La poursuite de ces programmes serait considérée comme une activité unique et les programmes choisis se partageraient les ressources. En conséquence, il sera de la plus haute importance d'obtenir des ressources supplémentaires.
79. Le Bureau a recommandé que le niveau minimum des ressources affectées à chaque programme poursuivi soit de 50 000 dollars des Etats-Unis. Sur la base des affectations actuelles (150 000 – 170 000 dollars des Etats-Unis), seuls trois ou quatre programmes pourraient être prolongés, sauf obtention de ressources supplémentaires au cours du biennium. Un financement du budget ordinaire devrait appuyer les programmes qui sont en

mesure de maintenir leur élan en vue d'obtenir des fonds d'autres sources. Compte tenu du nombre probable de pays concernés si la tendance actuelle se poursuit, le volume d'activités serait considérablement réduit s'il n'est pas possible d'obtenir les ressources supplémentaires nécessaires pour assurer la durabilité des programmes.

- 80.** Du fait que chacun des programmes d'action existants, à l'exception des services financiers, a montré des arguments pour être poursuivi (voir ci-dessus) et que la Commission STM a implicitement accepté de prolonger le programme concernant le VIH/SIDA, le Bureau souhaiterait avoir les vues du groupe directeur sur les critères décidant de la poursuite des programmes ainsi que des propositions de prolongation.
- 81.** Si le seuil financier implique que un ou plusieurs programmes d'action ne pourront pas être financés, il convient d'opérer une sélection. Le fait que certains programmes d'action aient démarré après d'autres devra peut-être être pris en compte. Parmi les critères de sélection, on pourrait retenir:
- a) importance du secteur et du programme d'action pour les objectifs stratégiques de l'OIT et les programmes en faveur du travail décent (importance pour les mandants sectoriels internationaux);
 - b) pourcentage de groupes directeurs nationaux fonctionnant de manière satisfaisante comme unité de dialogue social durable et plans d'action nationaux poursuivis en rapport avec la sélection initiale des pays (importance pour les mandants nationaux);
 - c) perspectives d'obtention de ressources extrabudgétaires au sein de l'OIT;
 - d) perspectives d'exploitation des fonds du budget ordinaire pour obtenir des fonds extrabudgétaires (importance pour la communauté internationale).

Nouveaux programmes d'action pour 2006-07

- 82.** Le Conseil d'administration a décidé que trois nouveaux programmes d'action seraient lancés en 2006-07². Afin de garantir un démarrage plus rapide des nouveaux programmes d'action au cours de la prochaine période biennale, les consultations tripartites ont débuté très tôt.
- 83.** Au cours de récentes réunions du Conseil d'administration, un certain nombre de voix se sont inquiétées de la préparation des nouveaux programmes d'action. Le Bureau a été invité à mettre au point une procédure régulière et transparente, notamment pour la sélection des pays participants. Il a été convenu que chaque programme d'action devait être centré sur un plus petit nombre de pays et que, dans toute la mesure possible, on rechercherait une répartition géographique globale appropriée des programmes et non une répartition par programme.
- 84.** Des critères précis de sélection des pays sont proposés dans les paragraphes concernant chaque nouveau programme d'action ci-après.

² Document GB.292/STM/1.

*Programme d'action sur la migration internationale
des professionnels de la santé: côté de l'offre*

- 85.** A la suite de consultations organisées en 2004 et au début de 2005 avec l'Internationale des services publics (ISP) et l'OIE, ce programme d'action a été retenu par le Conseil d'administration à sa 292^e session (mars 2005) ³ pour être mis en œuvre en 2006-07.
- 86.** Le programme d'action a été examiné avec MIGRANT et approuvé comme complétant les objectifs de l'OIT sur les questions relatives aux migrations de main-d'œuvre hautement qualifiée. MIGRANT insérera la coopération avec le programme d'action dans son plan de travail. Des consultations ont également eu lieu avec des directeurs de bureaux extérieurs au cours de la Conférence internationale du Travail; une discussion préliminaire avec INTEGRATION a débouché sur des suggestions quant à la manière d'intégrer le programme d'action dans les programmes par pays pour un travail décent. D'autres consultations au sein du BIT sont nécessaires, par exemple avec GENDER.
- 87.** Les consultations avec ISP ont permis d'identifier un certain nombre de domaines de recherche sur les femmes. Des consultations avec l'OIE sont prévues. Le secrétariat du Commonwealth s'est également félicité de la coopération concernant ce programme d'action car il cherche à élargir ses propres travaux sur les migrations internationales des professionnels de la santé au-delà des Etats membres du Commonwealth.
- 88.** L'OMS et l'OIM ont fait part de leur intérêt pour coopérer à ce programme d'action et engager des ressources humaines et financières. Les différentes responsabilités restent à déterminer officiellement. Les grands domaines de collaboration ci-après sont apparus.
- 89.** *Dialogue social et implication des intéressés.* La création de groupes directeurs nationaux devrait permettre de rassembler non seulement les travailleurs, les employeurs et les ministères du Travail, mais également toutes les institutions gouvernementales concernées, dans le domaine de la santé et des finances, par exemple. Le dialogue peut déboucher sur la mise au point d'orientations permettant de parvenir à un équilibre des intérêts entre les systèmes de santé, les travailleurs migrants et les avantages nationaux des transferts de fonds.
- 90.** *Amélioration des données.* Les données sur les mouvements internationaux des professionnels de la santé doivent être améliorées pour alimenter les systèmes d'informations sanitaires nationaux par une coopération entre les pays fournisseurs et les pays d'accueil. A cet effet, les trois organisations souhaitent aider les pays à développer leur capacité à réunir des données et à les utiliser pour élaborer de grandes lignes de conduite.
- 91.** *Recherche dans des domaines précis.* Un certain nombre de domaines de recherche d'intérêt commun ont été définis, notamment: évaluation des mécanismes de gestion des migrations, évaluation de l'impact économique et social des transferts de fonds, rôle des agences privées de recrutement, ampleur des migrations de retour, impact des accords de libre-échange sur les migrations, évolution des flux migratoires.
- 92.** Du fait que les trois organisations travailleraient ensemble, il a été estimé que le programme d'action pourrait couvrir jusqu'à six pays fournisseurs de travailleurs migrants dans le domaine des soins de santé. Ces pays devraient être sélectionnés selon des critères

³ Document GB.292/STM/1, pp. 12-13.

géographiques et linguistiques; le nombre de migrants professionnels de la santé, l'ampleur des problèmes que l'émigration nette pose au système national de santé; l'expérience des partenaires sociaux en matière de dialogue social; la nécessité d'effectuer des recherches sur des questions intéressant particulièrement un pays donné; et l'appui de l'OIT, de l'OMS et des bureaux extérieurs de l'OIM.

Services publics

93. Le programme d'action concerne les services publics administratifs et les services publics d'urgence qui sont essentiellement assurés par un financement public. A la suite de consultations, le Bureau propose de modifier le titre du programme comme suit: *Permettre aux services publics de contribuer au développement durable et à la lutte contre la pauvreté grâce au dialogue social et au développement des ressources humaines*. Par rapport au titre initialement approuvé par le Conseil d'administration à sa 292^e session (mars 2005)⁴, le titre révisé reflète plus clairement les objectifs que le programme d'action cherche à atteindre par le dialogue social. Cette proposition a été communiquée aux porte-parole employeur et travailleur ainsi qu'aux coordonnateurs gouvernementaux régionaux et à l'ISP.

Éléments

94. Les pays participant à ce programme d'action peuvent à priori choisir entre les deux objectifs généraux suivants:

- a) Capacité améliorée des intéressés des services publics à lancer un dialogue social utile et à mettre en place des mécanismes appropriés et durables de dialogue social en vue du développement national et de la lutte contre la pauvreté.
- b) Réunion de données qualitatives et quantitatives sur l'impact réel du VIH/SIDA sur les services publics, en utilisant la technique d'évaluation rapide mise au point par l'OIT, afin de préparer des stratégies tripartites/bipartites de développement des ressources humaines appropriées en vue de la durabilité des services publics et du développement national.

Consultations

95. Au cours de la Conférence internationale du Travail, un certain nombre de réunions ont eu lieu avec les directeurs des bureaux extérieurs sur la teneur des propositions. Les directeurs se sont engagés à consulter les mandants de leur région afin de déterminer les pays qui pourraient être intéressés par ce programme d'action. Les informations des pays devraient parvenir au mois de septembre. Au niveau central des travailleurs, l'ISP a fortement soutenu la proposition.

Sélection des pays

96. Du fait que le nombre de pays participant à ce programme d'action devra être limité, les critères ci-après pourraient être utilisés pour la sélection:

- a) Volonté du gouvernement et des partenaires sociaux de s'engager en faveur du dialogue social comme moyen de traiter les problèmes identifiés, notamment par la

⁴ «Programme d'action pour promouvoir et intensifier le dialogue social dans la fonction publique et pour soutenir et activer la réforme du service public dans un environnement en mutation». Document GB.292/STM/1.

création de groupes directeurs nationaux conjoints ou tripartites afin de diriger le programme.

- b) Intérêt du ministère du Travail ainsi que d'autres ministères/institutions relevant du service public (par exemple, ministère de l'Administration publique) pour l'approche du dialogue social.
- c) Mécanismes de dialogue social fonctionnant dans le secteur des services publics et climat politique stable.
- d) Engagement du gouvernement et des partenaires sociaux à contribuer au programme financièrement ou en nature (par exemple en fournissant un membre du personnel qui dirigera le programme, des services de secrétariat, des locaux ou des équipements de bureau).

Services de télécommunication

- 97.** A sa 293^e session (juin 2005), le Conseil d'administration a approuvé un programme d'action sur les compétences et l'employabilité dans les services de télécommunication dans un certain nombre de pays⁵. Ce programme d'action mettra l'accent sur les pays dans lesquels l'environnement est favorable aux initiatives de dialogue social concernant la formation qualifiante et l'employabilité dans les services de télécommunication. Il comprendra des activités de recherche, d'orientation des politiques et de promotion de la formation et du dialogue social. Les activités comporteront des réunions nationales sur les compétences et l'employabilité et le renforcement des capacités des partenaires sociaux afin qu'ils soient mieux à même de participer au dialogue social.

Contexte

- 98.** En mars 2005, le Bureau a proposé à la Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes trois activités dans le secteur des services des postes et des télécommunications en 2006-07, dont un programme d'action pour déterminer l'incidence des réseaux de prochaine génération sur l'employabilité et l'organisation du travail dans les services des télécommunications. Les deux autres propositions étaient l'une un programme d'action en faveur du dialogue social, de l'emploi et de la compétitivité dans le secteur des services postaux et des télécommunications, et l'autre une réunion sur la libéralisation du secteur postal. Les partenaires sociaux ayant des préférences divergentes, le Bureau est parvenu à la conclusion qu'un programme d'action dans les télécommunications permettrait de parvenir à un consensus et que le sujet précis serait choisi à une date ultérieure.

Nouvelles consultations

- 99.** Du fait que la décision définitive sur le choix du programme d'action a été prise par le Conseil d'administration à sa 293^e session (juin 2005), il n'a pas encore été possible d'organiser les consultations nécessaires pour déterminer la portée, la teneur et la couverture géographique de ce programme. Des progrès devraient être réalisés en septembre-octobre. Une proposition de projet basée sur la décision du Conseil d'administration a été partagée avec IFP/SKILLS, DECLARATION, ACTRAV, ACT/EMP, UNI et l'OIE et fera l'objet de consultations au sein du Bureau et avec les mandants de l'OIT.

⁵ Document GB.293/5, paragr. 13-16.

- 100.** Les principaux critères sont les suivants: possibilité de succès du programme; préexistence d'une forme de dialogue social; taille du pays et perspectives d'impact; volonté politique et état de préparation du pays face à une intervention; présence d'une structure d'appui de l'OIT; existence de partenaires sociaux indépendants et capables de stabilité relative.
- 101.** La condition indispensable au lancement de ce programme d'action est l'existence d'un véritable potentiel de développement d'un environnement propice au dialogue social dans le secteur des services des télécommunications. La déréglementation, la privatisation, les nouvelles technologies et l'apparition de nouveaux concurrents ont eu pour effet d'affaiblir le dialogue social dans les anciennes entreprises de téléphonie alors que de nouveaux opérateurs (notamment dans le secteur de la téléphonie mobile et les réseaux de la prochaine génération) tendent à décourager la syndicalisation et la négociation collective.
- 102.** De ce fait, le choix des pays est d'une importance primordiale. Il est essentiel que les groupes conviennent des trois ou quatre pays qui devraient participer et que les mandats tripartites nationaux soient intéressés. Il est peu vraisemblable qu'un financement supplémentaire puisse être obtenu à partir de sources extérieures pour ce programme d'action, sauf dans le cas d'un financement associé à des éléments supplémentaires du programme comme l'égalité de chances, l'intervention postérieure à un conflit ou un suivi du Sommet mondial sur la société de l'information. Il semblerait que les bailleurs de fonds potentiels soient plus intéressés si l'accent est mis au niveau régional.

Points suggérés pour la discussion

- a) Recommandation renouvelée de programmes d'action comme moyen approprié d'action pour SECTOR.
- b) Adoption d'un cadre pour l'évaluation des programmes d'action.
- c) Sélection de programmes d'action actuels qui seraient poursuivis en 2006-07.
- d) Sélection de pays pour la mise en œuvre de chacun des nouveaux programmes d'action en 2006-07 (services de santé, services publics et services de télécommunication).

Annexe

Cadre d'évaluation et indicateurs relatifs aux programmes d'action sectoriels

Considérations générales

1. Le lancement des programmes d'action sectoriels a eu lieu en 2004, suite aux décisions du Conseil d'administration qui, en 2003, a estimé qu'il était nécessaire, moyennant l'organisation de rencontres internationales et la mise en œuvre de nouvelles approches, de rendre le Programme des activités sectorielles du BIT mieux apte à répondre aux besoins des mandants par des interventions directes aux niveaux national et régional. La mise en œuvre des programmes d'action sectoriels a fait l'objet d'un suivi régulier, notamment dans le cadre des réunions du groupe directeur global, en octobre 2004 et février 2005¹, et de la Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes du Conseil d'administration, en novembre 2004 et mars 2005². Lors de ces réunions, le Bureau a été prié de définir une série d'objectifs précis et de déterminer un ensemble de jalons et d'indicateurs communs devant permettre d'évaluer l'impact, l'utilité et l'efficacité des programmes.
2. Le présent document propose un cadre et des procédures d'évaluation permettant de mesurer le degré de réalisation des indicateurs. Ces derniers sont considérés comme peu coûteux et raisonnablement ambitieux eu égard au caractère limité des ressources humaines et financières disponibles.
3. Le groupe de travail mis en place au sein du Département des activités sectorielles (SECTOR) et chargé de coordonner les activités relatives aux programmes d'action a consacré beaucoup de temps à l'élaboration d'indicateurs devant permettre d'évaluer la mise en œuvre de programmes qui diffèrent tant par les objectifs visés que par la zone géographique couverte et les moyens d'action mis en œuvre. Les paragraphes 7 et 8 ci-dessous contiennent un ensemble d'indicateurs qui seront soumis à l'appréciation du groupe directeur global. Ces indicateurs regroupent, d'une part, un ensemble d'indicateurs universels susceptibles d'être appliqués à l'ensemble des programmes d'action, à l'exception des services financiers et du programme intersectoriel sur le VIH/SIDA et le monde du travail, et, d'autre part, une série d'indicateurs spécifiquement adaptés à certains programmes d'action. Les indicateurs prévus pour les programmes d'action de 2004-05 sont reliés à l'indicateur 4b.7 du programme et budget en vigueur³:

¹ Voir documents AP/SPM/2004/5 et AP/SPM/2005/4(Corr.1).

² Documents GB.291/12(Rev.) et GB.292/13(Rev.).

³ Dès janvier 2006, cet indicateur sera remplacé par le nouvel indicateur relatif au résultat 4c.1 («Amélioration des résultats sur le plan social et sur le plan du travail dans des secteurs spécifiques») énoncé dans le programme et budget pour 2006-07. Les indicateurs relatifs aux programmes d'action qui débiteront pendant la période biennale 2006-07 devront par conséquent être mis en relation avec le nouvel indicateur 4c. (i), lequel repose sur l'indicateur précédent 4b.7. Il est libellé comme suit: «Les mandants utilisent le dialogue social pour cibler leur action et prendre des mesures effectives en vue d'améliorer les résultats, sur le plan social et sur le plan du travail, dans des secteurs économiques spécifiques.»

Etats Membres où les mandants ont recours au dialogue social pour fixer des objectifs et prendre des mesures concrètes en vue de l'amélioration des conditions de travail et de vie dans certains secteurs économiques.

Les indicateurs proposés doivent également satisfaire aux critères de fiabilité et de crédibilité définis dans le manuel de coopération technique du Département de la coopération pour le développement (CODEV), c'est-à-dire être précis, mesurables, possibles à atteindre, réalistes et assortis d'un calendrier.

4. Certains des indicateurs proposés seront parfois utilisés au-delà de la période biennale 2004-05. Les consultations concernant le cadre directeur des programmes n'ayant été fixées qu'en mars 2004⁴, la mise en œuvre de ces décisions au niveau national, en consultation avec les gouvernements et les partenaires sociaux, a retardé le lancement d'un certain nombre de programmes d'action. C'est la raison pour laquelle de nombreux groupes directeurs étaient encore en cours de constitution au début de l'année 2005.
5. L'élaboration de programmes d'action fondés sur le dialogue social prend du temps, ainsi que l'ont souligné les mandants eux-mêmes lors des réunions du groupe directeur global. Il importe que les mandants parviennent à prendre des décisions consensuelles au niveau national, sans que le Bureau exerce une supervision trop large comme dans le cas des programmes de coopération technique. Il est de ce fait inévitable qu'il faille davantage de temps pour mener à bien les activités concrètes reposant sur le dialogue social, et c'est un aspect que les indicateurs proposés prennent en considération.
6. Il ne serait pas réaliste d'espérer obtenir des résultats tangibles – définition de plans d'action, élaboration de politiques, par exemple – avant décembre 2005, date à laquelle les programmes d'action de première génération doivent officiellement prendre fin. Certains indicateurs, notamment ceux qui concernent la création des groupes directeurs nationaux (l'un des indicateurs du dialogue social) ou l'élaboration d'un plan national d'action pourront toutefois servir à évaluer les résultats obtenus d'ici à fin 2005. Certains autres indicateurs, qui peuvent s'étendre sur une période de dix-huit à vingt-quatre mois, ne pourront être utilisés pour évaluer les résultats qu'au cours du premier semestre 2006. Tous les indicateurs devraient permettre d'évaluer l'impact et l'utilité des programmes d'action de seconde génération, qui seront mis en œuvre en 2006 et prendront normalement fin en 2007.

Indicateurs universels applicables à tous les programmes d'action

7. Il est proposé d'appliquer les quatre indicateurs suivants à cinq des sept programmes d'action dont les activités ont commencé en 2004, ainsi qu'aux trois programmes de deuxième génération qui ont été décidés par le Conseil d'administration en mars 2005⁵ et dont les activités devraient être inscrites au programme et budget 2006-07.
 - A. Les groupes directeurs nationaux, qui constituent les unités sectorielles pour le dialogue social, sont en place et fonctionnent dans la majorité des pays participants associés à des programmes d'action sectoriels pour une période d'au moins douze mois à compter de leur démarrage (ou jusqu'à la fin des activités qu'ils ont décidé de déployer).

⁴ Document GB.289/14.

⁵ Document GB.292/13(Rev.).

Nombre de pays qui participent aux programmes de 2004-05

| | | |
|--------------------|--------------------------------------|--|
| 1. | Agriculture | 9 pays |
| 2. | Construction | 5 pays |
| 3. | Education | 12 pays |
| 4. | Services financiers ⁶ | |
| 5. | Hôtellerie, restauration et tourisme | 4 pays |
| 6. | Textiles, habillement, chaussure | 3 pays |
| 7. | VIH /SIDA ⁷ | 12 pays |
| <i>Total (1-6)</i> | | <i>33 pays, dont 17 devraient avoir des comités directeurs nationaux opérationnels</i> |

Nombre de pays qui participeront aux programmes de 2006-07

| | | |
|--------------|--------------------|--|
| 1. | Santé | 6 pays |
| 2. | Services publics | 4 pays |
| 3. | Télécommunications | 4 pays |
| <i>Total</i> | | <i>14 pays, dont huit devraient avoir des comités directeurs nationaux opérationnels</i> |

B. La moitié (50 pour cent) des groupes directeurs nationaux de chaque programme d'action produit des plans d'action nationaux, des évaluations ou des rapports qui conduisent à l'élaboration de propositions de changement (par exemple, des politiques différentes) dont la mise en œuvre relève des acteurs internationaux (gouvernements, employeurs ou travailleurs, avec le soutien de l'OIT s'il en est fait la demande) et qui visent à nous rapprocher d'un ou plusieurs des quatre objectifs stratégiques de l'OIT suivants:

1. promouvoir et mettre en œuvre les normes et les principes et droits fondamentaux au travail;
2. accroître les possibilités pour les femmes et pour les hommes d'obtenir un emploi et un revenu convenables;
3. accroître l'étendue et l'efficacité de la protection sociale pour tous;
4. renforcer le tripartisme et le dialogue social.

⁶ Ce programme d'action n'a pu être mené à bien tel qu'il avait été initialement conçu et approuvé par le groupe directeur sectoriel du programme. En consultation avec les partenaires sociaux, il a été remplacé par une réunion régionale sur cette question.

⁷ En accord avec le groupe directeur sectoriel, convoqué pour prendre des décisions sur le programme d'action intersectoriel sur la base d'une «approche sectorielle de la question du VIH/SIDA sur le lieu de travail», les activités nationales et sous-régionales du programme seraient menées autant que possible sous la conduite des structures tripartites en place pour les programmes du BIT sur le VIH/SIDA. En conséquence, il n'a pas été créé de groupes directeurs nationaux spécifiques pour la question du VIH/SIDA dans les douze pays associés à ce programme. L'une des composantes sectorielles du programme, à savoir les services de santé, a été mise en œuvre sur la base d'une réunion tripartite internationale d'experts.

-
- C. Un quart (25 pour cent) des pays participant à chaque programme d'action adopte des mesures nouvelles ou modifiées (législations, directives, politiques nationales ou sectorielles ou d'autres dispositions) qui marquent un progrès au titre d'un ou plusieurs des quatre objectifs stratégiques de l'OIT dans un délai de dix-huit à vingt-quatre mois à compter de la date de démarrage effectif du programme d'action⁸.
 - D. Des rapports de programme présentant une évaluation des progrès réalisés sont produits au titre de chaque programme d'action dans un délai de vingt-quatre mois à compter de la date de démarrage du programme.

Indicateurs sectoriels applicables aux programmes d'action

- 8. Les indicateurs sectoriels spécifiés ci-après sont proposés pour tenir compte des différents objectifs, de la couverture géographique et des moyens d'action tels qu'ils ont été décidés par les groupes directeurs nationaux en consultation avec l'OIT.

Programmes pour 2004-05

A. Agriculture

- 1. Les activités concrètes relatives à la sécurité et à la santé au travail qui ont été unanimement approuvées par les partenaires sociaux au niveau national ont été mises en œuvre avant dix-huit mois dans la majorité des pays participants.
- 2. Une méthodologie de formation dans le domaine de la sécurité et de la santé au travail adaptée aux conditions locales a été approuvée et mise en œuvre dans le cadre du dialogue social dans la majorité des pays participants.

B. Construction

- 1. Soixante pour cent des pays pilotes (c'est-à-dire trois pays pilotes sur cinq) appliquant un programme d'action intégrée dans le secteur de la construction préparent un plan d'action quinze mois après le lancement du programme. Ce plan d'action est élaboré dans le cadre du dialogue social et en consultation avec les membres d'un groupe directeur national du programme d'action intégrée dans le secteur de la construction et d'autres partenaires suggérés par le groupe précité.
- 2. Une stratégie de financement du plan d'action a été examinée dans le cadre du dialogue social dix-huit mois après le lancement du programme dans 60 pour cent des pays pilotes (c'est-à-dire dans trois pays pilotes sur cinq) appliquant un programme d'action intégrée dans le secteur de la construction. Les partenaires sociaux se sont réunis au sein du groupe directeur national et, le cas échéant, dans d'autres instances de discussion.
- 3. Les activités concrètes découlant du plan d'action ont été mises en œuvre dix-huit mois après le lancement du programme d'action intégrée dans le secteur de la construction dans 60 pour cent des pays pilotes (c'est-à-dire dans trois pays pilotes sur cinq).

⁸ Pour les programmes de la période 2004-05, on considère que le démarrage effectif est intervenu en avril 2004, c'est-à-dire après la décision que le Conseil d'administration a prise en mars 2004 au sujet de la direction nationale et mondiale.

C. Education

1. Des options nationales (sectorielles) résultant d'évaluations et/ou de rapports nationaux sur le thème du programme sont présentées pour adoption à une instance de dialogue nationale ou sous-régionale. Cela concerne au moins les trois quarts (75 pour cent) des pays participants.
2. Les options émanant des instances de dialogue donnent lieu, totalement ou en partie, à des textes législatifs, des mesures administratives ou des dispositions de conventions collectives dans 25 pour cent des pays participants au cours des vingt-quatre mois qui suivent le début du programme d'action.

D. Services financiers ⁹

E. Hôtellerie, restauration et tourisme

1. Le dialogue social tripartite a été permanent au sein du groupe directeur national et les partenaires sociaux ont tenu au moins une réunion par trimestre dans la majorité des pays participants.
2. Un plan d'action national est adopté par le groupe directeur national tripartite dans la majorité des pays participants au maximum dans les douze mois qui suivent la première session du groupe directeur national.
3. La dimension sociale du développement touristique telle qu'elle est définie dans les conclusions et au cours des délibérations du groupe directeur national est prise en compte dans la politique nationale de développement du tourisme d'au moins un pays participant, et cela dans les vingt-quatre mois suivant la première réunion du groupe directeur national.

F. Textiles, vêtements et chaussure

1. Deux pays participants ont incorporé une dimension sociale dans la stratégie qu'ils ont adoptée pour réagir à la suppression des contingents applicables aux textiles et aux vêtements suite au démantèlement de l'Accord de l'OMC sur les textiles et les vêtements.
2. Les pays participants ont contribué à la préparation de la Réunion tripartite de l'OIT en vue de promouvoir une mondialisation juste dans le secteur des textiles et des vêtements après le démantèlement de l'AMF (Genève, octobre 2005) et ont modifié leur plan d'action pour tenir compte des résultats de la réunion.

G. VIH/SIDA

1. Un instrument spécifique au secteur a été élaboré dans 50 pour cent des secteurs couverts par le programme d'action sur le VIH/SIDA, sous la forme de directives ou, selon le cas, d'un document d'orientation qui entend renforcer la capacité des mandants à traiter les questions spécifiques au secteur relatives au VIH/SIDA dans le monde du travail.
2. Dans 50 pour cent des secteurs participant au programme d'action intersectoriel, l'instrument spécifique au secteur décrit ci-dessus a été examiné et validé dans le cadre d'une réunion tripartite prenant la forme d'un atelier de travail ou d'une commission réunissant les mandants tripartites du BIT. Cet instrument a été publié par voie électronique et/ou sur papier et largement diffusé auprès des mandants au sein du secteur.

⁹ Le programme d'action a été remplacé par une réunion régionale sur la question.

Services de santé

1. Le dialogue en cours réunissant les partenaires sociaux et les différents organismes gouvernementaux chargés des migrations des travailleurs de la santé aboutit à l'adoption de mesures politiques et administratives dans au moins 50 pour cent des pays participants, en vingt-quatre mois de fonctionnement du programme d'action.
2. Une capacité est créée dans au moins 50 pour cent des pays participants sur une période de vingt-quatre mois, en vue d'améliorer la compilation des données sur les flux de travailleurs migrants de la santé à la fois vers l'intérieur et vers l'extérieur des pays.

Services publics ¹⁰

1. Cinquante pour cent des pays participants ont établi un mécanisme national de dialogue social pour le service public et la réforme du service public.
2. Cinquante pour cent des pays participants ont achevé la collecte des informations détaillées sur l'impact du VIH/SIDA sur la fonction publique (les travailleurs de la fonction publique) et ont adopté des stratégies de mise en valeur des ressources humaines prenant les conclusions en considération.

Télécommunications

1. Une majorité de pays participants ont établi un plan sectoriel pour s'occuper des questions de qualifications et d'employabilité dans les services de télécommunications.

Cadre et procédures d'évaluation

9. Un questionnaire et une procédure communs d'autoévaluation seront établis et appliqués à chaque programme d'action pour 2004-05 durant la première moitié de 2006, comprenant les éléments d'une évaluation commune pour chaque programme (fonctionnement des groupes directeurs nationaux, résultats/impact du programme, contraintes, nécessité d'un suivi par les gouvernements, les organisations d'employeurs et de travailleurs et l'OIT, etc.) ainsi que les éléments d'une évaluation spécifiques à chaque programme. Ce questionnaire peut également aider à identifier les critères de base de futurs programmes d'action et offrir la base d'un même exercice pour les programmes 2006-07, le moment venu. Par ailleurs, le spécialiste sectoriel chargé de chaque programme d'action évaluera plus en détail le fonctionnement, les résultats et l'impact du programme dans un ou deux pays par une évaluation documentaire interne réalisée en coopération avec un ou plusieurs sièges de l'OIT ou unités sur le terrain.
10. Les résultats de l'évaluation de chaque programme seront présentés au groupe directeur global pour examen de l'impact, de l'efficacité et de la pertinence des programmes d'action pour 2004-05. Un rapport sur l'évaluation du groupe directeur sera présenté à la Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes à la première occasion.

¹⁰ Les indicateurs pour ce secteur dépendront de la question du programme d'action proposé que les pays participants choisiront; les pourcentages sont donc susceptibles d'être révisés ultérieurement.